

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24448681***Déposé
03-12-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0867305209

Nom(en entier) : **B Solutions Management**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue Louis Genonceaux, Isnes 12
: 5032 Gembloux**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS

D'un procès-verbal dressé par Pierre NICAISE, notaire associé à la résidence de Grez-Doiceau le 15 novembre 2024, portant à la suite « *Enregistré au Bureau Sécurité Juridique Ottignies-Louvain-la-Neuve le 20 novembre 2024 Référence ACP (5) Volume 0 Folio 0 Case 16924. Droits perçus : cinquante euros (€ 50,00). Le receveur* », il résulte que l'assemblée de la société « B Solutions Management » a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION

A l'unanimité, l'assemblée générale dispense le Président de donner lecture du rapport de l'organe d'administration justifiant la proposition de la modification de l'objet. Les actionnaires reconnaissent avoir reçu copie de ce rapport.

L'assemblée décide de modifier et remplacer l'objet existant de la société et de remplacer l'article 3 des statuts de la société, lequel sera dorénavant libellé comme suit :

« *La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger:*

I. Pour son compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers:

- a) toutes activités de conseil, de gestion, de management de projet dans tous domaines financiers, techniques, commerciaux ou administratifs, en ce compris immobiliers, au sens le plus large du terme, tant à destination d'entreprises que de particuliers, ainsi qu'à toutes autres personnalités juridiques, et, en particulier, dans le domaine des techniques spéciales, de la stabilité et de l'engineering applicables aux bâtiments.*
- b) tous conseils et/ou prestations en matière financière ou de gestion financière, tels qu'entre autres, l'établissement, le suivi et la gestion de projets ou de tableaux de bord financiers, de reporting financiers, de budgets et/ou de tous autres outils de gestion de trésorerie.*
- c) tous conseils, avis et ou services en matière d'urbanisme, de voiries, de gestion de fluides, d'acoustique, et/ou coordination de chantiers, tous sondages, forages, carottages pour la construction et/ou toutes études d'environnement ; toutes études, conseils et interventions en matière d'aménagement urbain, d'architectures paysagère ou d'intérieurs.*
- d) la fourniture de services, de conseils et d'études relatifs à l'efficacité et la transition énergétique.*
- e) tous conseils et toutes prestations en matière de fixation de stratégie et de politique commerciale, de distribution commerciale, de planification commerciale, d'études de marché, d'étude et/ou de placement de produits, d'assistance en matière de marketing, de promotion des ventes, de système de vente et/ou de publicité.*
- f) la représentation commerciale sous toutes ses formes, de tous produits.*
- g) la conception, l'étude, la promotion, la réalisation et la commercialisation de tous projets informatiques et bureautiques qui se rapportent aux points énumérés, ci-avant.*
- h) le développement, la production, l'installation ; l'achat, la vente, la production de toute énergie renouvelable ou unité de production d'énergie, de chaleur ou de froid, en ce compris la gestion de licences de fourniture locale d'énergie et/ou autres licences, brevets ou know-how en relation avec les activités décrites sous les points qui précèdent.*
- i) toute étude de produits ou d'analyse de marché, de rechercher tous débouchés ou créneaux susceptibles d'intéresser les entreprises oeuvrant dans les domaines d'activités décrits au point a) à h) ci-avant; de commercialiser les résultats de ces études, analyses et recherches, sous quelque*

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

manière que ce soit; de programmer et de mettre en route des systèmes d'organisation, de vente, de promotion, de distribution, de publicité, de marketing ayant pour effet de valoriser les activités décrites aux points a) à h), ci-dessus, ainsi que le résultat de ces études, analyses et recherches.
j) d'exécuter tous mandats, entres autres, sous forme d'études, d'organisation, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet;
k) d'organiser tous séminaires, cours de formation et recyclages dans les domaines d'activités énumérés ci-avant.

l) la formation de tout personnel en rapport avec les activités décrites aux points a) à k) ci-avant.
m) l'exercice de tous mandats d'administrateur, de gérant, ou de gestion, et en général, tous mandats, en ce compris de liquidateur, ainsi que toutes fonctions similaires dans toutes entreprises.
n) l'attribution de prêts et d'ouvertures de crédit aux sociétés et aux particuliers sous quelque forme que ce soit; dans ce cadre, la société peut également se porter caution ou accorder son aval, dans le sens le plus large du terme, réaliser toutes opérations commerciales et financières à l'exception de celles légalement réservées aux banques de dépôt, détenteurs de dépôts à court terme, caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et entreprises de capitalisation;
o) l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, le commissionnement, le courtage, la représentation, l'entreposage et/ou la location de tous biens généralement quelconques, en bref l'intermédiaire commercial;

II. Pour son propre compte :

a) L'acquisition par souscription ou achat et la gestion d'actions, d'obligations, de bons de caisse et d'autres valeurs mobilières généralement quelconques, de sociétés belges ou étrangères, existantes ou à constituer ainsi que la gestion d'un patrimoine mobilier.

b) la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier, la location et la location-financement de biens immeubles aux tiers, l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, la restauration, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la prise en location, l'expertise, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine immobilier, de même que se porter caution pour la bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers;

III. L'énumération qui précède n'est pas limitative de sorte que la société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières qui directement ou indirectement sont liées ou apparentées à son objet ou qui peuvent contribuer à la réalisation de tout ou partie de son objet.

La société peut réaliser son objet, tant en Belgique et qu'à l'étranger, sous les formes et de toutes les manières qu'elle jugera les mieux appropriées.

La société ne peut nullement s'occuper de la gestion de patrimoine, ni de conseils d'investissement tel que visé par les Lois et les Arrêtés royaux sur les transactions financières et les marchés financiers, ainsi que sur la gestion de patrimoine et les conseils d'investissement. La société devra s'abstenir de toute activité qui relève de dispositions réglementaires pour lesquelles elle ne réunirait pas les conditions exigées par ces dispositions et/ou règlements. Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession ou subordonnée à l'une ou l'autre autorisation à obtenir auprès d'une quelconque autorité, la société subordonnera son action relative à ces activités à l'obtention desdits accès à la profession et/ou autorisations nécessaires ».

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de mettre fin avec effet immédiat aux mandats d'administrateurs en cours de Monsieur Xavier FALMAGNE et Monsieur Philippe DECOCK, ainsi qu'à toute délégation de pouvoirs conférée par le passé jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur la société à responsabilité limitée L2D Solutions, ayant son siège à 1470 Baisy-Thy, square du Lion, 9, inscrite à la BCE sous le numéro 1015620979, ici représentée et qui accepte, laquelle désigne en qualité de représentant permanent Madame Laurence DAUMERIE, domiciliée à 1470 Baisy-Thy, square du Lion, 9, et ce, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée. Le mandat est rémunéré.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale déclare constituer pour mandataire spécial de la société, avec faculté de substitution, à la société VANDELANOTTE ACCOUNTANCY (BCE 0876.286.023), représentée par tout préposé de cette dernière, avec pouvoir de subdélégation, aux fins de procéder à toute modification à l'immatriculation de la présente société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises ainsi qu'auprès de à l'administration de la TVA. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire auprès de toute administration et/ou société généralement quelconque.

L'assemblée générale décide également de donner tous pouvoirs au notaire instrumentant aux fins de procéder à la coordination des statuts existant conformément aux résolutions adoptées, et par

voie de conséquence de procéder aux formalités de publication et de dépôt.

Pour extrait analytique conforme,
Pierre NICAISE, Notaire associé.

Déposé en même temps : expédition du procès-verbal avec annexes, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").